



frais de succession sur plus value due aux travaux financés par soi-même

Par **la loube**, le **24/10/2019 à 20:24**

Si l'on occupe une maison dont on va hériter et qu'on y effectue de nombreux travaux intégralement à sa charge entraînant une plus-value du bien, peut-on espérer ne pas payer les frais de succession sur cette plus value? Merci

Par **Visiteur**, le **24/10/2019 à 20:31**

BONJOUR... formule de politesse nécessaire sur ce site et moindre des choses pour les bénévoles.

Par **Visiteur**, le **24/10/2019 à 20:36**

Conservez toutes vos factures pour qu'il en soit tenu compte, mais à quel titre occupez vous le bien ?